

Somme Numérique

Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément aux statuts du syndicat mixte. La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 06 janvier 2025

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 14 élus présents et 14 délégués représentés, soit un total de 73 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans les tableaux ci-dessous.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Monsieur PARSIS Laurent

Somme Numérique

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	M.VARLET	M. DECLE	7
2	M. DELFOSSE	M. WALIGORA	2
3	M. PENAUD	M. DE JENLIS	12
4	M. DEMARCY	M. FOUCAULT	7
5	M. DEBEUGNY	Mme LHOMME	7
6	M. MASSET	M. FRION	2

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	M. BEAUFILS	M. BEAUMONT	2
2	M. DEFRANCE	M. DURIEUX	2
3	M. GORRIEZ	M. FOURNIER	2
4	M. PARSIS	Mme ROY	7
5	M. PAYEN	M. LECOMTE	2
6	M. THUEUX	Mme MAILLE-BARBARE	7
7	M. HAZARD	Mme POUPART	2
8	Mme DELETRE	M. GEST	12

	Excusés	17	M. FOURNIER
1	Mme PINON	18	M. LECOMTE
2	Mme ROY	19	M. VASSENT
3	M. FOUCAULT	20	M. MAILLE
4	M. DECLE	21	M. WALIGORA
5	M. GEST	22	M. HECQUET
6	M. DE JENLIS	23	Mme POUPART
7	M. BIHET	24	M. TRABOUILLET
8	Mme LHOMME	25	Mme DE WAZIERS
9	Mme MAILLE-BARBARE	26	M. DE MONCLIN
10	Mme HEROUART	27	M. LEBRUN
11	M. FAUVET	28	M. BLOCKLET
12	M. BEAUMONT	29	M. DURIEUX
13	M. MAROTTE	30	M. JACQUES
14	M. FRION	31	M. GILLET
15	M. JACOB	32	M. SAINTYVES
16	Mme LEMAIRE	33	M. LEFEBVRE

Comité syndical 01 avril 2025
Discours ouverture du Président

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je vous remercie de votre participation pour cette séance.

La présentation des résultats du compte administratif 2024 constitue l'occasion de revenir sur les éléments marquants de cet exercice que l'on peut qualifier « d'année riche en concrétisations » :

- **DEPLOIEMENT FTTH** : l'activité était très intensive en 2024 avec un record de livraison de 55 300 prises FTTH, permettant d'atteindre l'objectif 100% FTTH en fin d'exercice. Nous avons même dépassé le seuil de 215 000 prises identifié au stade des études sur notre périmètre de déploiement, en livrant plus de 216 300 prises au délégataire.

- **MIGRATION DE LA TÊTE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE** : Nous avons achevé en 2024 également la migration de la tête de réseau fibre optique dont les équipements étaient installés historiquement dans les locaux de la rue Saint Fuscien.
Cette nouvelle salle opérateurs construite par Somme Numérique et mise à disposition d'ALTITUDE présente plus de sécurité pour la résilience du réseau et des services très haut débit fournis aux opérateurs et aux sites publics de notre département.

- **EXPERIMENTATION TERRITOIRE CONNECTE ET DURABLE** : Le syndicat mixte s'est engagé de façon opérationnelle en 2024 dans la construction d'un réseau bas débit d'objets connectés et dans la définition d'une orientation concernant le modèle de base de données européen et interopérable. Il s'agit de répondre aux objectifs de souveraineté, de résilience et de sécurité des services qui seront proposés aux collectivités du département.

Pour cette séance, je voulais également partager avec vous de nouvelles opportunités de développement de nos services avec la constitution d'un groupement de commandes « Solutions informatiques et de connectivité », qui vient remplacer et élargir le groupement de commandes de 2009 portant sur les matériels informatiques pour les écoles.

Enfin, vous avez pu apercevoir dans les médias le relais de l'évènement Numérique en Communs organisé le 13 mars dernier au stade de la Licorne d'Amiens. Le succès de cette journée confirme le positionnement pivot de Somme Numérique au niveau départemental sur ce sujet de la médiation numérique et le rôle clé de la coordination, essentielle au regard du nombre d'acteurs impliqués. Je remercie Margaux DELETRE qui a porté le message politique de l'engagement de nos collectivités en ouverture de la journée, aux côtés de Monsieur le sous-préfet de Montdidier et d'autres représentants locaux et nationaux. Sur ce sujet de la médiation, je vous proposerai un renfort de l'équipe de Somme Numérique pour cette année 2025, qui vient en suite logique de l'engagement pris auprès du Département dans le cadre du Contrat local des solidarités.

Je viens enfin porter à votre attention une demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la modification de l'emploi de Responsable systèmes, créé en 2019 et pourvu par un agent contractuel en janvier 2025. La Préfecture nous demande de mettre en cohérence les éléments de la délibération initiale avec le contexte de ce recrutement, pour valider la légalité du contrat.

Voici dans les grandes lignes, les moments forts des sujets portés à l'ordre du jour que je vous propose de commencer à dérouler dès à présent.

Délibérations

1. Comptes de gestion 2024

Le Président propose au Comité syndical d'arrêter les comptes de gestion 2024. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'arrêter les comptes de gestion 2024 dont les résultats sont conformes avec les comptes administratifs de l'établissement.

Adoptée à l'unanimité

2. Comptes administratifs 2024

Pour la présentation du compte administratif de l'exercice 2024, les membres du Comité syndical ont à disposition la synthèse des résultats de chaque budget. Après une présentation du bilan de l'exercice 2024, le Président doit se retirer pour la délibération du Conseil syndical. La séance est alors présidée par Monsieur Laurent PARSIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le compte administratif 2024 (reports compris) du syndicat mixte somme numérique.

Adoptée à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2024

Les membres du Comité syndical sont appelés à se prononcer sur l'affectation des résultats constatés aux Comptes administratifs de l'exercice 2024, pour les inscrire au budget de l'année 2025. Seul le budget annexe Services numériques créé en 2022 présente un déficit d'investissement au 31 décembre 2024.

	Budget 00	Budget 80	Budget 90
	PRINCIPAL	ANNEXE INFRAS	ANNEXE SERVICES
Solde opérations réelles	559 749,35	16 076 965,20	694 042,07
Solde opérations d'ordre	-128 228,27	-4 174 595,76	-206 990,01
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	431 521,08	11 902 369,44	487 052,06
Solde opérations réelles	-67 095,15	-3 752 357,57	-246 741,92
Solde opérations d'ordre	128 228,27	4 174 595,76	206 990,01
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	61 133,12	422 238,19	-39 751,91
SOLDE NET (Si déficit d'investissement)			447 300,15

Somme Numérique

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que l'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif 2024, d'un montant de 431 521,08 € est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » puisque le résultat d'investissement 2024 du budget principal est excédentaire.

L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe Services numériques constaté au Compte Administratif 2024, d'un montant de 487 052,06 € est affecté en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 39 751,91 € afin de couvrir le déficit de la section. Le solde d'un montant de 447 300,15 € est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe infrastructures constaté au Compte Administratif 2024 d'un montant de 11 902 369,44 € est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » puisque le résultat d'investissement 2024 du budget annexe est excédentaire.

Adoptée à l'unanimité

4. Admission en non-valeur

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...);
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Faisant suite à une sollicitation du Trésorier, le Président propose de prononcer l'admission en non-valeur de soldes de titre qui s'avère irrécouvrable par son montant, à hauteur de 86.54€.

Identification de la créance proposée par le comptable public

Budget	Exercice	N° de titre	Tiers	Motifs de présentation	Nature	Montant
00	2018	1734380135-1	Orange	Poursuite sans effet	302 - Ordre de reversement	86,54 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'admettre en non-valeur pour un montant de 86,54 € (Quatre-vingt-six euros et cinquante-quatre centimes) sur le budget principal, la créance détaillée ci-dessous et autorisent l'inscription des crédits au budget 2025 du syndicat mixte tel que précisé ci-dessus sur le compte 6541 « créances admises en non-valeur »

Adoptée à l'unanimité

5. Constitution d'un groupement de commandes « Solutions informatiques et connectivités »

Somme numérique, en tant qu'établissement public dévoué à l'aménagement numérique du territoire, annonce sa volonté de constituer un groupement de commandes. L'objectif de cette initiative est de répondre de manière efficiente aux besoins en matériels informatique, logiciels et autres équipements de connectivité, tant pour lui-même que pour les futurs membres du groupement. En assumant le rôle de coordonnateur de ce groupement, Somme numérique s'engage à prendre en charge l'exécution des marchés publics, incluant toutes les étapes depuis la passation jusqu'à la gestion administrative, technique et financière.

Cette démarche vise à mutualiser les ressources et les compétences, garantissant ainsi des économies d'échelle et une optimisation des processus d'acquisition. En centralisant les efforts et en fédérant les besoins, le groupement de commandes permettra de bénéficier de conditions d'achat avantageuses, ainsi que d'une gestion simplifiée et plus efficace des marchés. Somme Numérique, en tant que coordonnateur, veillera à ce que chaque marché soit conduit dans le respect des règles et des intérêts de tous les membres, assurant transparence et rigueur.

Il s'agit ici de permettre au syndicat mixte de se doter d'un nouvel outil de commande publique pour réaliser des achats mutualisés et optimisés permettant :

- L'acquisition de matériels informatiques et autres solutions logicielles pour répondre à ses besoins de fonctionnement internes ;
- L'acquisition de matériels informatiques et autres solutions logicielles pour développer son offre de services auprès des membres du syndicat mixte (assistance informatique, wifi, connectivité des sites publics...) ;
- L'acquisition de matériels informatiques et autres solutions logicielles pour répondre aux besoins des membres du groupement.

Ce groupement de commandes vient en remplacement du groupement de matériels ENT créé en 2009, dont le dernier accord-cadre arrive à échéance en août 2025. Le syndicat mixte doit être en mesure de répondre aux besoins exprimés par les membres qui le sollicitent, pour l'équipement numérique des écoles mais aussi des autres sites publics relevant de leur compétence. Il est donc important d'adapter le périmètre du groupement à ces demandes, qui ne peuvent pas toujours être satisfaites de manière optimale via les Centrales d'achats existantes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes en cours de constitution pour les marchés identifiés dans le périmètre désigné « solutions informatiques et connectivités », dont le syndicat mixte sera le coordonnateur.

Adoptée à l'unanimité

6. Adhésion à la centrale d'achat CANUT

Les centrales d'achat sont des acheteurs qui ont pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice d'autres acheteurs, des activités d'achat centralisées. L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence ; CANUT est une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et de la transformation numérique. L'adhésion à la centrale d'achat CANUT permettra à Somme Numérique et ses membres de bénéficier de l'ensemble des marchés publics passés par cette centrale dans le domaine du numérique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique à la centrale d'achat CANUT.

Adoptée à l'unanimité

7. Création d'un emploi non permanent de Conseiller numérique.

Le Président propose au Comité syndical la création d'un emploi non permanent de Conseiller numérique pour renforcer son pôle Numérique éducatif et médiation numérique.

En effet, le syndicat mixte doit répondre aux engagements pris dans la convention conclue avec le Département de la Somme dans le cadre du Contrat local des Solidarités.

Les objectifs visent de manière annuelle à :

- Limiter l'isolement des personnes en situation de précarité financière et de rupture numérique ;
- Permettre à tous un accès et une maîtrise des outils numériques ;
- Favoriser l'accès aux droits notamment lorsque les démarches sont dématérialisées ;
- Réaliser une cartographie des dispositifs relatifs au numérique existants sur le territoire ;
- Financer deux médiateurs supplémentaires en itinérance sur le territoire, afin de renforcer l'offre d'ateliers collectifs en proximité proposés par Somme numérique ;
- Aller-vers les structures locales (mairies, EPCI, CCAS...) ainsi que les conseillers numériques présents dans les MDSI afin de sourcer avec eux les publics pouvant s'inscrire dans ces démarches d'ateliers collectifs.

Concrètement, il s'agit de réaliser 500 ateliers de médiation numérique par an, sur deux territoires distincts en milieu rural (secteurs Est et Ouest du département).

Dans cette optique de permettre aux usagers de prendre de l'autonomie par rapport aux outils et usages numériques, il est prévu de réaliser des parcours de 5 ateliers consécutifs par groupes de niveaux. Ce faisant, nous estimons pouvoir accompagner environ 700 personnes par an.

Passée la phase d'ingénierie et de rencontres entre les acteurs locaux, les ateliers ont démarré fin 2024. A ce jour, 2 médiatrices de Somme Numérique sont donc affectées à la réalisation de ces ateliers, mais également à répondre aux autres engagements pris par l'établissement pour d'autres prescripteurs (CCAS, communes, communautés de communes).

Dans ce contexte, il apparaît à ce jour nécessaire de lancer une procédure de recrutement pour renforcer le service à partir de septembre 2025. A défaut, Somme Numérique ne pourra plus répondre aux sollicitations en dehors de l'engagement pris pour le Département.

En termes de financement, la convention avec le Département prévoit le financement de 2 ETP avec 95 000€ de subvention par an jusque 2027.

Afin de maîtriser la durée de l'engagement avec un nouvel agent par rapport à l'échéance de ce financement, il est proposé de recruter sous forme d'un contrat de projet de 2 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C.

Adoptée à l'unanimité

8. Emploi permanent de Responsable systèmes – modification de la délibération de création du poste.

Dans le cadre du contrôle de légalité exercé par la préfecture, une observation a été formulée concernant la concordance entre la création du poste de Responsable systèmes, le grade attribué et le niveau de rémunération correspondant. Afin de répondre à cette remarque et d'assurer une parfaite conformité réglementaire, il est proposé de modifier la délibération initiale portant sur la création de ce poste.

Cette modification vise à clarifier et ajuster les éléments statutaires liés à l'emploi concerné, garantissant ainsi l'adéquation entre les dispositions réglementaires et les nécessités fonctionnelles du service. Elle permet également d'assurer une transparence optimale dans l'organisation et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

En conséquence, il est soumis à l'approbation du comité la présente délibération, destinée à entériner ces ajustements et à assurer la conformité du poste avec les exigences légales.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que l'emploi permanent à temps complet de Responsable systèmes pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, au grade de technicien territorial.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 332° de la loi n°8453 du 26 janvier 1984, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement des techniciens territoriaux, technicien principal de 1e classe ou technicien principal de 2e classe. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°20191414 du 19 décembre 2019 et n°88145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi seront inscrits au budget du Syndicat Mixte Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

9. Adhésion au service missions temporaires entre Somme numérique et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Président propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part du syndicat mixte fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération, toutes pièces relatives au dossier puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 01/04/2025

Adoptée à l'unanimité

10. Renouvellement de l'adhésion à l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)

L'AVICCA possède une expertise sur la question de l'Aménagement Numérique du Territoire qui repose sur :

- plus de 20 ans d'existence, qui donnent un recul dans les analyses, en particulier sur les questions du jeu des acteurs, de la réglementation, des stratégies,
- plus de 140 membres, villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, de toutes tailles, toutes orientations politiques et de toutes les régions françaises, ce qui fournit un retour de terrain incomparable,
- une adaptation permanente aux nouveaux enjeux, tant dans les méthodes que les sujets traités.

L'objet de l'AVICCA est d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans le cadre des infrastructures, réseaux et services de communications électroniques et des services de communication audiovisuelle, dans les négociations ou les instances où l'intérêt collectif peut-être concerné. L'AVICCA représente aussi ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans les domaines précités. L'association apporte à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires au développement des infrastructures, réseaux et services. Enfin, l'AVICCA favorise les

négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur.

Le syndicat mixte Somme Numérique est adhérent de l'AVICCA depuis 2009. Le renouvellement de l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique à l'AVICCA aurait pour effet de continuer :

- à apporter notre expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire de la Somme,
- à participer de manière effective aux travaux de l'AVICCA,
- de permettre à notre établissement d'y jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- à avoir une vue du contexte global des communications électroniques.

Le montant de l'adhésion du syndicat mixte est fixé chaque année pour le conseil d'administration de l'AVICCA. Pour des besoins de confirmation administrative et financière de cette dépense annuelle qui s'élève en 2025 à 10 250€, le Président propose au Comité syndical de renouveler cet engagement d'adhésion.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de confirmer le renouvellement de Somme Numérique à l'Association des Villes et des Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel.

Adoptée à l'unanimité

11. Renouvellement de l'adhésion à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT)

La présente délibération a pour objet la confirmation de l'adhésion de Somme Numérique à l'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales). Cette association, reconnue pour son engagement dans la promotion des logiciels libres, a pour mission principale de faciliter et d'accompagner l'adoption des solutions libres au sein des administrations et des collectivités territoriales. Elle œuvre pour la mutualisation des ressources, l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information, ainsi que la réduction des coûts liés aux technologies de l'information. En rejoignant l'ADULLACT, Somme Numérique s'engage à soutenir et à participer activement aux projets visant à renforcer l'usage des logiciels libres dans la gestion des services publics.

Le syndicat mixte Somme Numérique est adhérent de l'ADULLACT depuis 2009.

Le montant de l'adhésion du syndicat mixte est fixé chaque année pour le conseil d'administration de l'ADULLACT.

Pour des besoins de confirmation administrative et financière de cette dépense annuelle qui s'élève à 11 750€, le Président propose au Comité syndical de renouveler cet engagement d'adhésion.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de confirmer le renouvellement de Somme Numérique à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT)

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Guy PENAUD a interrogé le président et la direction sur les suites du contentieux concernant le groupement de commande télécom et l'opérateur ORANGE.

Il a été indiqué à Monsieur PENAUD que les membres du groupement de commandes de prestations télécoms ont accepté en majorité la demande de médiation du tribunal administratif d'AMIENS et qu'ils sont en attente d'un retour du tribunal. Il a été indiqué également que le syndicat mixte Somme Numérique s'est proposé pour accompagner les membres du groupement dans cette phase de médiation en qualité de coordinateur du groupement de commandes.

Liste des délibérations examinées par le Comité syndical

- Comptes de gestion 2024
- Comptes administratifs 2024
- Affectation du résultat 2024
- Admission en non-valeur
- Constitution d'un groupement de commandes « Solutions informatiques et connectivités »
- Adhésion à la centrale d'achat CANUT
- Création d'un emploi non permanent de Conseiller numérique.
- Poste de Responsables systèmes – Modification de la délibération de création du poste.
- Adhésion au service missions temporaires entre Somme numérique et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme.
- Renouvellement de l'adhésion à l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)
- Renouvellement de l'adhésion à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT)

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.